



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/08/2019

Dossier complet le :

12/08/2019

N° d'enregistrement :

2019-8806

1. Intitulé du projet

Exploitation d'une plateforme de valorisation de scories d'aciérie pour la production d'amendements minéraux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Scories de l'Atlantique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre TONON, Gérant de l'entreprise

RCS / SIRET

5 2 8 8 7 2 2 6 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1) Installations Classées pour la protection de l'Environnement	Rubriques ICPE : - 2716-1 : installation de transit de déchets non dangereux non inertes --> ENREGISTREMENT - 2791-1 : traitement de déchets non dangereux non inertes --> AUTORISATION

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Scories de l'Atlantique a pour projet d'exploiter une plateforme de valorisation de scories issues d'aciéries sur la commune d'Hastings. La plateforme aura une superficie de l'ordre de 1,6 ha.

Les produits réceptionnés seront traités par concassage et criblage en vue de fabriquer un amendement minéral dénommé "SCOR-MGO".

Aucun travaux de démolition n'est prévu sur les terrains du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet la création d'une plateforme de valorisation de scories d'aciéries. Le produit fabriqué sera utilisé comme amendement minéral par des agriculteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase "travaux" correspond ici aux aménagements préalables à l'exploitation. Il s'agira :

- de borner et délimiter les terrains de l'établissement,
- de clôturer et d'apposer un portail cadenassé,
- d'imperméabiliser la plateforme,
- de mettre en place un réseau de collecte et traitement des eaux pluviales de la plateforme (fossés, séparateur à hydrocarbures, bassin de décantation avec rejet à débit régulé dans le fossé existant en limite de la RD343 au Sud),
- d'installer, à l'entrée du site, un pont bascule et un bâtiment faisant office de bureaux / accueil et vestiaires,
- de construire deux bâtiments en vue de stocker les scories réceptionnés et les produits fabriqués. Ils feront l'objet d'une demande de permis de construire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matières premières (scories et réfractaires d'aciéries) seront acheminées sur le site par camions et seront stockées dans le bâtiment dédié au Nord de la plateforme.

Ces matériaux seront ensuite criblés et/ou concassés sur la zone de production prévue à cet effet. Cette activité ne sera réalisée que "par campagne", lorsque la quantité de matières premières sera suffisante.

Le mélange obtenu (amendement minéral) sera stocké dans le second bâtiment dédié, avant expédition par camions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'Autorisation environnementale, la quantité de scories traitées étant supérieure à 10 t/j (2791-1).

La construction des deux bâtiments fera par ailleurs l'objet d'une demande de Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'établissement	1,6 ha
Volume de scories susceptibles d'être présentes sur la plateforme	8 000 t, soit environ 6 150 m ³
Volume de réfractaires susceptibles d'être présents sur la plateforme	4 000 t, soit environ 1 600 m ³
Quantité de scories traitées	17 000 t/an, soit 68 t/j
Quantité de réfractaires traités	8 000 t/an, soit 32 t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

40300 HASTINGUES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 6' 5 0 " 000 Lat. 4 3° 3 0' 4 5 " 8 1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation "40DDTM20060003 - PPR Hastingues", aléa "Par une crue à débordement lent de cours d'eau", approuvé le 28/07/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit "Gaves de Pau et d'Oloron" (SIN0000265).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche, "La Bidouze (cours d'eau)", se situe à environ 1,2 km au Sud du futur établissement.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains sont actuellement occupés par: - des remblais sur la partie Sud, - un fourré de saules marsault et de ronces sur le reste des terrains. Le site est marqué par la présence d'espèces rudérales (Vergerette du Canada, Sénéçon du cap, Onagre bisannuelle, etc.). Il ne s'agit pas d'un habitat d'intérêt communautaire. Par ailleurs, les mesures de gestion des ruissellements et de réduction du risque de pollution, prévues en phase travaux et aménagée, seront de nature à limiter les incidences sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Distance de plus d'1 km avec le site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les terrains du projet sont actuellement occupés par des remblais (Sud) ou des fourrés de saules marsault/ronces essentiellement sur le reste des terrains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est localisé en dehors des zones inondables définies sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le site sera approvisionné en matériaux (scories et réfractaires d'aciéries) par camions. Les produits fabriqués (amendements minéraux) seront également expédiés par camions, aucun autre d'acheminement n'étant possible. Le trafic induit est estimé à environ 4 rotations de camions par jour en moyenne, et jusqu'à 20 rotations par jour au maximum.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	L'exploitation des installations nécessitera le fonctionnement d'un concasseur et d'un crible (par campagne uniquement). Deux engins (pelle et chargeur) seront également employés sur ce site. L'établissement projeté se situe à proximité de l'établissement LOREKI et d'activités agricoles, et en limite de l'A64, sources de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	A proximité des engins/équipements mobiles de traitement uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Pas d'activité nocturne, mais le site sera muni d'un éclairage pour palier au manque de lumière à certaines périodes de l'année (automne, hiver notamment) Le site voisin de LOREKI dispose de lampadaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le fonctionnement des unités de concassage et criblage, ainsi que le mélange des produits obtenus pourront émettre des poussières, de même que la circulation des camions sur le site. En revanche, le stockage des matières premières et des produits finis sera effectué au sein des deux bâtiments dédiés, afin de limiter les envols de poussières. L'exploitant maintiendra le site en état de propreté.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les seuls rejets liquides qui seront émis par l'installation correspondent aux rejets des eaux pluviales. L'exploitant prévoit des dispositions particulières sur ce point : collecte des eaux de la plateforme, création d'un bassin de décantation précédé d'un séparateur à hydrocarbures. Les eaux traitées seront rejetées dans le fossé qui longe la route départementale n°343 au Sud.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets issus du criblage : - résidus métalliques : valorisation matière - cailloux : valorisation dans le domaine des travaux publics (sous-couche routière)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les terrains sont aujourd'hui occupés par des remblais (Sud) ou des fourrés de saules marsault/ronces essentiellement sur le reste des terrains.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches recensés sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 15/07/2019) sont :

- "construction d'ombrières photovoltaïques de 498 kWc sur 5 850 m² à Cames (64)", à environ 300 m à l'Est (2018),
- "création de la ZAC Sud des Landes", à environ 50 m au Nord (2013),
- "ZAC des Hauts de la Bidouze " (création et projet d'extension), à environ 700 m au Sud-est (2015).

Compte tenu de la nature de ces projets, des dates et distances considérées, il n'est pas attendu d'effets cumulés significatifs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes, prises dans le cadre du projet seront de nature à limiter les impacts sur l'environnement :

- Gestion des eaux de ruissellement, aucun rejet diffus dans le milieu naturel : collecte des eaux de la plateforme vers un bassin de décantation précédé d'un séparateur à hydrocarbures, avant rejet dans le fossé qui longe la RD343 au Sud,
- Mesures prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, matériaux absorbants présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide présent sur le chantier, etc.,
- Une étude de bruit sera réalisée dans le cadre du dossier d'Autorisation ICPE (Autorisation environnementale) afin d'évaluer les nuisances et de mettre en place, le cas échéant, les mesures permettant de les limiter (conformité à la réglementation en vigueur),
- Un suivi périodique de la qualité des eaux pluviales rejetées sera mis en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables : absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- les terrains sont occupés par des remblais (Sud) et des fourrés de saules marsault/ronces essentiellement sur le reste des terrains (absence d'habitat d'intérêt communautaire),
- aucun rejet direct vers le milieu naturel/réseau hydrographique local n'est prévu,
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

A noter que le projet étant soumis à Autorisation environnementale, il fera à minima l'objet d'un étude d'incidence environnementale conformément à l'article R.181-13 du Code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



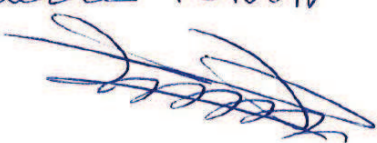
Fait à

SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

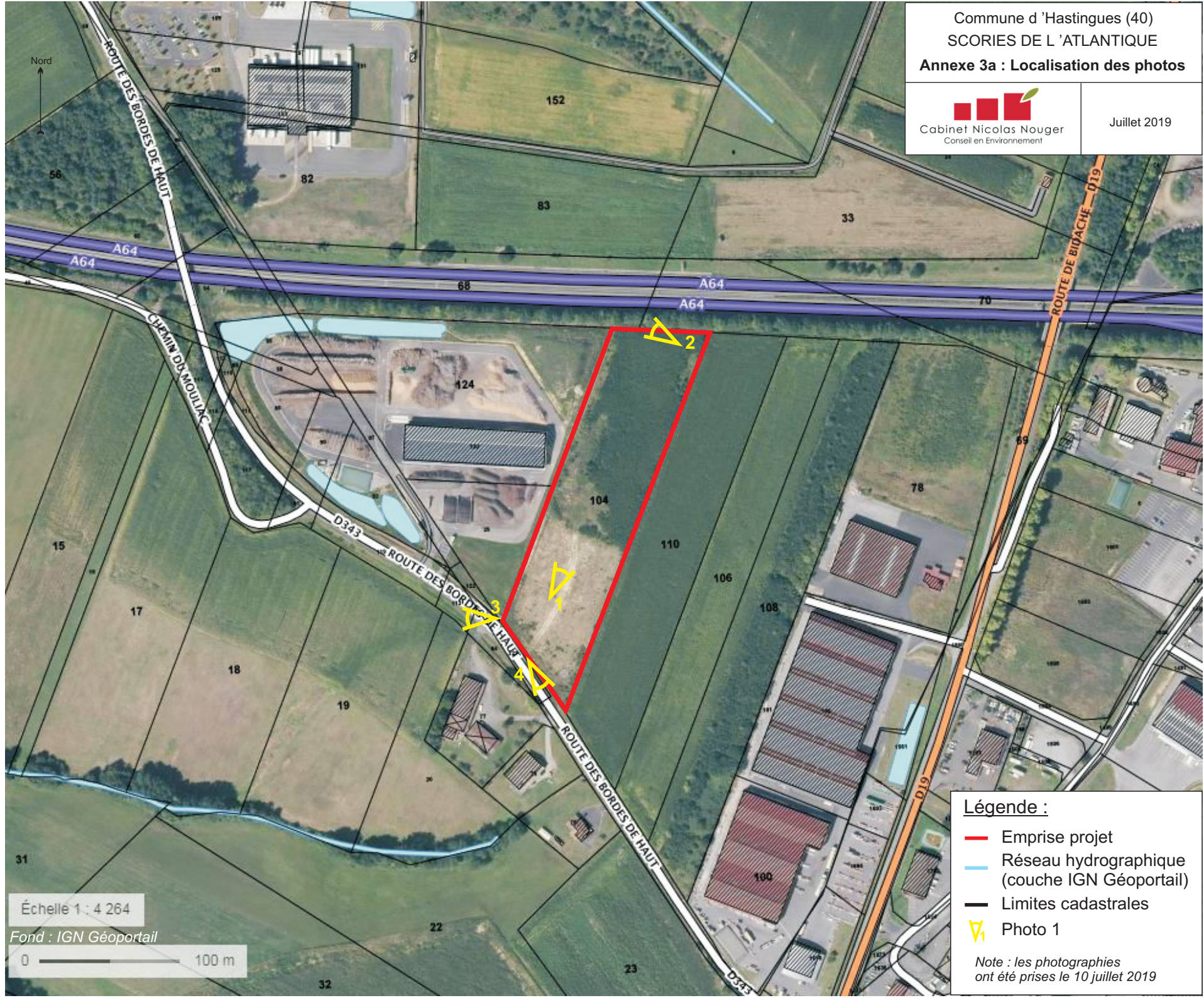
le,

7/08/19

Signature

Pierre TAVON






ANNEXE 3b : Photographies prises le 10 juillet 2019





Légende :

- Emprise projet ICPE
- Plate-forme imperméabilisée
- Voiries
- Pont bascule
- Bassin de décantation
- Séparateur à hydrocarbures
- Fossés à créer
- Fossé existant

Fond : IGN Géoportail

A horizontal scale bar with a black segment on the left and a grey segment on the right, labeled '0' at the start and '100 m' at the end.